

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2012**

Date de convocation :

22 juin 2012

Date d'affichage :

4 juillet 2012

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

L'an deux mille douze, le vingt-six juin à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

Présents : LOUIS Thierry, COSSERON Claude, BARJOL Chantal, GILLES Christophe, LECOILLARD Gérard, LEMAITRE Philippe, LEGRAVEY Jacqueline, AUCRETERRE Stéphane, OLIVIER Véronique, HOLE Jean-Marie, GOYER Muriel, DIEUL Sandrine, POZZO Maryvonne formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

LECLERC Joël a donné procuration de vote à DIEUL Sandrine.

Absente : LENOEL Jacqueline,

Secrétaire : LECOILLARD Gérard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ☞ d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Germain/Ay tel qu'il est annexé à la délibération ;
- ☞ d'émettre un avis favorable, sans observation, au nouveau projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Créances tel que arrêté par délibération du 23 février 2012 ;
- ☞ d'agréer la société France Pylônes Services en tant que cessionnaire des droits et obligations de l'entreprise Bouygues Telecom nés de la convention conclue entre la commune de Saint-Germain/Ay et Bouygues Telecom le 2 août 2004 ;
- ☞ de retenir la candidature de l'architecte Jean-Philippe LAQUAINE comme maître d'œuvre pour le projet d'extension du bâtiment communal SNSM ;
- ☞ de retenir le devis estimatif de l'entreprise Technosol Normandie d'un montant de 2 693,00 HT (ou 3 220,83 € TTC) pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction de deux maisons locatives situées rue des Miellottes ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat n° 2011/11079 conclu entre la commune (cantine) et le Conseil Général de la Manche (Laboratoire Départemental d'Analyses) pour la période du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2013 concernant le contrôle de la désinfection des surfaces de travail à la cantine ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à recruter une personne pour remplacer l'adjoint technique territorial, Jocelyne Scelles, pendant son congé maladie ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant en plus value n°1 relatif à la réfection des extérieurs du bâtiment du Syndicat d'Initiative avec l'entreprise Fautrat BTP, titulaire du lot n°1 ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à prendre la décision modificative n°03/2012 sur le budget communal ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à prendre la décision modificative n° 04/2012 sur le budget communal ;

Fait à Saint-Germain/Ay,
le 26 juin 2012,
Le Maire,
Thierry LOUIS